



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CN.6/1996/L.2
15 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME
Quarantième session
11-22 mars 1996
Point 7 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES
TRAVAUX DE SA QUARANTIÈME SESSION

Projet de rapport

Rapporteur : Sweeya SANTIPITAKS (Thaïlande)

Chapitre

ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de la condition de la femme a tenu sa quarantième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 11 au 22 mars 1996. La Commission a tenu ... séances. Conformément à la résolution 1995/29 du Conseil économique et social, un groupe de travail sur la question de l'élaboration d'un projet de protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a tenu un certain nombre de séances informelles.

2. La session a été ouverte par la Présidente de la trente-neuvième session, Patricia Licuanan (Philippines), qui a aussi fait une déclaration.

B. Participation

3. Ont participé à la session des représentants de ... États membres de la Commission. Des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres y ont aussi participé. On trouvera dans l'annexe ... au présent rapport la liste des participants.

C. Élection du Bureau

4. À ses 1re et 2e séances, le 11 mars 1996, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau indiqués ci-après :

Présidente : Sharon Brennen-Haylock (Bahamas)

Vice-Présidentes : Ljudmila Boskova (Bulgarie)
Rafika Khouini (Tunisie)
Karin Stoltenberg (Norvège)

Rapporteur : Sweeya Santipitaks (Thaïlande)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

5. À sa 1re séance, le 11 mars 1996, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire et a approuvé l'organisation de ses travaux selon les indications données dans le document E/CN.6/1996/1. L'ordre du jour provisoire était le suivant :

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes :
 - a) Mandat, méthodes de travail et programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme;
 - b) Bilan de l'intégration dans les organismes des Nations Unies;
 - c) Réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques :
 - i) La pauvreté;
 - ii) Les femmes et les médias;
 - iii) Soins aux enfants et personnes à charge, y compris le partage des responsabilités entre hommes et femmes.
4. Communications relatives à la condition de la femme.
5. Élaboration d'un projet de protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa quarantième session.

6. À la 2e séance, le 11 mars, la Vice-Présidente de la Commission Karin Stoltenberg (Norvège) a été nommée Présidente du Groupe de travail chargé d'examiner un projet de protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Mme Stoltenberg a ultérieurement été remplacée à la présidence du groupe de travail par Aloisia Wörgetter (Autriche).

E. Nomination des membres d'un groupe de travail sur les communications relatives à la condition de la femme

7. À sa 1re séance, le 11 mars 1996, la Commission a décidé de créer un groupe de travail chargé d'examiner, en application du point 4 de l'ordre du jour, les communications relatives à la condition de la femme, comme suite à la résolution 1983/27 du Conseil économique et social. La Commission a décidé que ce groupe de travail se composerait des cinq représentantes désignées par les groupes régionaux, à savoir :

Sabria Boukadoum (Algérie)
Fadi Karam (Liban)
Monica Martinez (Équateur)
Zuzana Jezerska (Slovaquie)
Sharon Kotok (États-Unis d'Amérique)

F. Consultations avec des organisations non gouvernementales

8. La liste des déclarations présentées par écrit par des organisations non gouvernementales en application de l'article 76 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social (E/5975/Rev.1) figure dans l'annexe ... au présent rapport.
